

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATTE**  
**DU 03 OCTOBRE 2016**

**Présents** : ABRIC Jean-Philippe, BAZZOLI Maryse, BAZZOLI Yvan, BERNARD, Daniel, BUISSON Nicole, BUTEZ Marie-Laure, CLAUDEPIERRE Bernard, DEYGAS Marie-Christine, DORLY Dominique, FAVETTO Jean-Pierre, LOUET Isabelle, MARCHAND Gilbert, MIETON Mickaël, PAIN Joseph, PELERIN Gérard, PINET Martine, ROUX André et VAYSSIERE Agnès.

**Pouvoirs** : KARA Nathalie ayant donné pouvoir à BUTEZ Marie-Laure

**Secrétaire de séance** : DORLY Dominique

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

- 2016-095 : Suppression d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (03h00 hebdomadaires).
- 2016-096 : Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30h00 hebdomadaires).
- 2016-097: Convention avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) Nord Isère-année 2017.
- 2016-098: Création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (04h00 hebdomadaires).
- 2016-099 : Convention avec le Conseil Départemental de l'Isère relative à l'aménagement du carrefour central au croisement des RD20 et RD27.
- 2016-100 : Décision modificative N°2 –budget commune (annule et remplace)
- 2016-101: Convention de participation financière aux frais de fonctionnement des écoles tullinoises pour un enfant accueilli en CLIS 4 durant l'année scolaire 2014-2015.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, sur proposition du Maire :

- de **SUPPRIMER** les postes suivants :

1. n°2016-095

Un poste d'assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1ère classe à temps non complet, soit 03h00 hebdomadaires, suite au départ en retraite d'un agent intervenant musical aux école et dans l'attente de l'avis du Comité Technique Départemental sollicité ce mois d'octobre 2016.

2. n°2016-096

Un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet soit 30h00 hebdomadaires, suite au licenciement pour inaptitude physique en 2012 d'un agent intervenant pour l'entretien de divers bâtiments communaux et dans l'attente de l'avis du Comité Technique Départemental sollicité ce mois d'octobre 2016.

- d'**APPROUVER** la signature d'une convention « fourrière » avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) Nord Isère pour l'année 2017 relative à l'accueil des animaux errants sur la commune. Le tarif par an et par habitant est de 0.30 euros soit 804.00 euros au total (0.30 euros x 2680 habitants).
- de **CREER** un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème classe à temps non complet, soit 04h00 hebdomadaires, à compter du 15 octobre 2016, afin d'être en cohérence avec les effectifs du cours de percussions de l'enseignant concerné de l'école de musique municipale.

- d'**ADOPTER** la convention relative à l'aménagement du carrefour central au croisement des RD20 et RD27 que propose le Conseil Départemental de l'Isère. Ainsi, la commune de Chatte restera maître d'ouvrage sur cette opération qui consistera à aménager le carrefour central et les abords puis réalisera la couche de roulement sur la chaussée des RD20 et RD27. Le montant de la participation financière du Conseil Départemental s'élèvera alors à 43 165.70 euros HT.
- d'**APPROUVER** la décision modificative n°2 au budget communal (annule et remplace) selon les modalités suivantes :

Désignation	Dépenses		recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2188-19: ACQUISITIONS DIVERSES		1 600.00 €		
<b>TOTAL D 21 : immobilisations corporelles</b>		<b>1 600.00 €</b>		
D 2313-17 : GYMNASE		13 508.00 €		
D 2313-18: BATIMENTS DIVERS	33 708.00 €			
D 2313-20 : AMENAGEMENT MERDARET		18 600.00 €		
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>33 708.00 €</b>	<b>32 108.00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>33 708.00 €</b>	<b>33 708.00 €</b>		

- d'**APPROUVER** la convention de participation financière aux frais de fonctionnement des écoles pour les classes d'intégration Spécialisées (CLIS 4) avec la commune de Tullins fixant le montant de participation à 1420.00 euros pour un enfant de Chatte scolarisé en CLIS 4 pour l'année scolaire 2014-2015.

La séance est levée à 19 heures 15 minutes

Le Maire  
André ROUX